

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 039-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.57

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Ammann (Bern, LG) (porte-parole)
Seiler (Trubschachen, Les Verts)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 07.03.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Urgence climatique – constitution d'une délégation pour la protection du climat

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de constituer une délégation pour la protection du climat au sein de laquelle siégeront les membres du gouvernement ainsi que les représentantes et représentants des offices qui portent une responsabilité particulière en matière de mesures à prendre pour la protection du climat ;
2. de confier à cette délégation des tâches spécifiques uniquement en rapport avec la protection du climat (objectif : bilan net d'émissions de gaz à effet de serre de zéro d'ici à 2030 dans le canton de Berne, et cela sans recours à des technologies de compensation) ;
3. d'attribuer à la délégation les compétences nécessaires à la protection du climat afin qu'elle soit opérationnelle et en mesure de prendre des décisions pour arrêter les mesures requises et les soumettre au parlement ainsi qu'à la population.

Développement :

Avec ses protestations et les actions entreprises à l'échelle mondiale, le mouvement de jeunesse a montré ces derniers mois ce qui est en fait déjà connu depuis longtemps :

Les déclarations d'intention présentées comme des mesures concrètes contre le changement climatique ne suffisent pas. C'est la raison pour laquelle le mouvement réclame/revendique dans le monde entier que les gouvernements communaux, régionaux et nationaux déclarent l' « état d'urgence climatique », prennent des mesures et procèdent à des changements efficaces pour stopper le changement climatique.

La protection du climat est un thème interdirectionnel et une mission transversale classique. Le temps qui nous reste pour stopper le changement climatique est tellement mesuré qu'il est impératif d'instituer un état-major de crise : c'est pour cela qu'il faut créer un groupe d'intervention ou une Délégation interdirectionnelle qui prenne les mesures requises et puisse ordonner leur mise en œuvre ou plus précisément puisse soumettre les projets correspondants au parlement ou au peuple en vue d'une votation.

Les mesures que la commission peut arrêter doivent viser à ce que le canton de Berne ait, d'ici à 2030, un bilan net d'émissions de gaz à effet de serre de zéro sans recourir à des technologies de compensation.

Motivation de l'urgence : le Conseil-exécutif a déjà constaté il y a quelque temps que ses objectifs intermédiaires en vue de réduire les émissions de CO₂ d'ici à 2020 ne pouvaient pas être atteints. La nécessité d'agir se fait donc plus pressante encore et saute incontestablement aux yeux de tous : la population et la jeune génération en particulier attendent du monde politique une action forte et démultipliée.

Destinataire

- Grand Conseil